

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-07-513
CM 09/07/2020
Rapporteur : M. Potar

OBJET DE LA DELIBERATION : Création d'un emploi permanent de
secrétaire/assistant(e) des élus

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale, après en avoir délibéré :

Décide :

Art.1 : Un emploi permanent de secrétaire/assistant(e) des élus à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35^e est créé à compter du 10 juillet 2020

Art.2 : L'emploi secrétaire/assistant(e) des élus relève des grades suivants :

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint administratif principal de 2^e classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer des heures supplémentaires en fonction des nécessités de service, notamment les week-ends et jours fériés.

Art.4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Art. 5 : L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 350 et l'indice brut 548.

Art. 6 : A compter du 10 juillet 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif territorial

- ancien effectif.....1
- nouvel effectif.....2

OU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-07-513

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 9 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 9 juillet à 20h, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR.

Etaient présents :

M. Potar Dominique ; M. Bourquardez Joël ; Mme Demessence Marie-Annick ; M. Cappé David ; Mme Nowaczkowski Marie-Catherine ; M. Achtioui Samy ; M. Cattier Philippe ; Mme Millot Christine ; M. Labbe Fabrice ; M. Denison Pierre-Marie ; Mme Boulenger Delphine ; Mme Boucault Brigitte ; M. Pace Gérard ; Mme Turmel Christine ; M. Maujean Patrick

Etaient représentés :

Mme Muscat Isabelle qui a donné pouvoir à M. Labbé Fabrice
M. Toury Maxime qui a donné pouvoir à M. Cappé David
Mme Catherine Devolder qui a donné pouvoir à Mme Demessence Marie-Annick
Mme Deris Isabelle qui a donné pouvoir à M. Potar Dominique

Secrétaire de séance : Mme Demessence Marie-Annick

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19	15	19

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la mairie le 06 novembre 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 20-07-513

DEPARTEMENT

CM 09/07/2020

MARNE

Rapporteur : M. Potar

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe

- ancien effectif.....5

- nouvel effectif.....6

OU

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif.....1

- nouvel effectif.....2

Art. 7 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Votes : Pour : 15

Contre : 4

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le 10 juillet 2020

Le maire,



Dominique POTAR

